

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2014

Date de la convocation : 09/10/2014

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Michel DAVAL, Nicolas MENUÉY, Aurélien MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET, Bernard VOYNNET, Stéphane COIGNUS, Fabrice PERRIN, Mesdames Isabelle GRENOT, Sandra GRENOT, Michèle LIGEY BARTOLOMEU.

La lecture du compte rendu de la séance du 22 juillet 2014 n'a soulevé aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE LA SOLUTION RETENUE

- Optent pour la mise en place de 103 luminaires fonctionnels à LED avec abaissement de puissance (50/36 watts) ; 6 luminaires d'ambiance à LED (50 watts) & rénovation de 4 commandes d'éclairage public avec mise en place de 6 horloges astronomiques.
Ces travaux seraient réalisés en deux tranches sur 2015 et 2016.
Un devis des travaux à réaliser lors de la 1^{er} tranche de rénovation de l'éclairage public ainsi que l'estimatif des travaux seront fournis par le SIED 70 début 2015.
- Autorisent le Maire à signer le mandat rétrocédant les certificats d'économie d'énergie au SIED 70.

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE DU 25 AU 27 NOVEMBRE 2014

- Acceptent de prendre en charge les frais inhérents qui s'élèvent à 390 € (inscription, hébergement, transport en bus).

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE : AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION

- Autorisent le Maire à signer l'avenant à venir avec la CNP Assurances concernant l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 6.70 % à 7.70 % à compter du 1^{er} janvier 2015.

AFFOUAGE 2014/2015 : LISTE PROVISOIRE

- Arrêtent la liste provisoire d'affouage à 185 affouagistes.

FORET : ATTRIBUTION DE LA PARCELLE 20

- Fixent comme suit les conditions d'attribution de la parcelle forestière 20 :

. la parcelle n° 20 sera exploitée par Monsieur Pierre VIRCONDELET au prix HT de 10 € du stère.

CHOIX DE L'EXPLOITANT FORESTIER PARCELLES N° 4, 18, 22, 29, 39

- Acceptent le devis proposé par la SARL JLB FORETS, dont le siège social est à GRAMMONT, pour l'exploitation des parcelles forestières n° 4, 18, 22, 29 et 39, qui s'élève à :
 - Parcelle n° 4 :
 - . bûcheronnage débardage : 14 € HT le m³
 - . façonnage en 1 m : 20 € HT le stère
 - . façonnage en 2 m : 10,50 € HT le m³
 - . façonnage en 4 m : 9 € HT le m³Pour un volume de 441 m³ en grumes.
Pour un volume de 420 m³ en houppiers.
 - Parcelle n° 18 :
 - . bûcheronnage débardage : 14,50 € HT le m³Pour un volume de 197 m³ en grumes.
Pour un volume de 328 m³ en houppiers.
 - Parcelle n° 22 :
 - . bûcheronnage débardage : 14 € HT le m³Pour un volume de 415 m³ en grumes.
Pour un volume de 510 m³ en houppiers.
 - Parcelle n° 29 :
 - . bûcheronnage débardage : 15 € HT le m³
 - . façonnage en 1 m : 21 € HT le stère
 - . façonnage en 2 m : 11,50 € HT le m³
 - . façonnage en 4 m : 10 € HT le m³Pour un volume de 253 m³ en grumes.
Pour un volume de 377 m³ en houppiers.
 - Parcelle n° 39 :
 - . bûcheronnage débardage : 14 € HT le m³Pour un volume de 233 m³ en grumes.
Pour un volume de 161 m³ en houppiers.
- Autorisent également le Maire à piloter et à négocier l'abattage de plusieurs bois, au sein des périmètres de protection des sources, qui représente un volume de 50 m³ environ.

PROLONGATION DU DELAI DES ECLAIRCIES 2014

- Décident de prolonger au 31 décembre 2014 la fin d'exploitation des éclaircies 2014.

PRIX DES BOIS FACONNES : CHABLIS ET FONDS DE COUPE

- Déterminent les prix suivants qui seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2014 :
 - . Fonds de coupe :
 - . façonnés : 20 € HT le stère
 - . à façonner : 6 € HT le stère

 - . Le prix bois façonné bord de route pour les particuliers « habitant de la commune » est maintenu à 30 € HT le stère.

 - . Le prix des chablis est également maintenu à 6 € HT le stère.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2

- Décident de modifier le budget communal comme suit afin de permettre le réajustement du compte relatif aux emprunts :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		2.100 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		2.100 €
D 2132 : Immeubles de rapport	2.100 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2.100 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1.000 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1.000 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		1.000 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels		1.000 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3

- Décident de modifier le budget communal comme suit concernant les travaux d'extension de réseaux « 12 rue de Montbregil » :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : bâtiments et installation		1.276 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1.276 €
R 2151 : Réseaux de voirie		1.276 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		1.276 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 4

- Décident d'intégrer les frais d'études se rapportant aux travaux de réaménagement d'un logement sis 20 RUE DE VESOUL. Ces frais s'élèvent à 2.943,69 €. Afin de permettre l'intégration de ces dépenses via le chapitre opérations patrimoniales (041), il est nécessaire de prendre une décision modificative détaillée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2132 : Immeubles de rapport		2.945 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		2.945 €
R 2031 : Frais d'études		1.235 €
R 238 : Avance / cde immo.corporelle		1.710 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		2.945 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 5

- Décident d'intégrer les frais d'études se rapportant aux travaux d'aménagement de la Rue des Charmey, Hameau « Les Patey ». Ces frais d'études s'élèvent à 3.086,60 €. Afin de permettre l'intégration du montant inscrit au compte 2031 « Frais d'études » au compte 2151 « Réseaux de voirie » via le chapitre opérations patrimoniales (041), il est nécessaire de prendre une décision modificative détaillée ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151 : Réseaux de voirie		3.087 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3.087 €
R 2031 : Frais d'études		3.087 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		3.087 €

DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES

- Décident d'amortir sur 5 ans les subventions versées pour les travaux d'extension de canalisation Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bassole – LES 7 COMMUNES.

REDUCTION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CCAS

- Décident de réduire à six le nombre de ses délégués appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, suite au départ de Madame Magali PAPE.

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

- Décident de fixer les indemnités des élus à compter du 1^{er} octobre 2014 ainsi qu'il suit :

Elus	% indice 1015	Montant brut par mois (€)
maire	31	1178,45
1 ^{er} adjoint	8.25	313,62
2 ^{ème} adjoint	8.25	313,62
3 ^{ème} adjoint	8.25	313,62

DEVIS POSE DE BORDURES RD9

- dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse d'Esprels, valident l'estimation des travaux supplémentaires à réaliser et qui consistent en la pose de bordures sur la RD 9, qui s'élèvent à 14483,00 € H.T. (17379.60 € TTC) et autorisent le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour 200 ml de bordures.

DEVIS REAMENAGEMENT D'UN LOGEMENT 20 ROUTE DE VESOUL

- valident les plans (état des lieux, Projet d'exécution) et le devis descriptif quantitatif estimatif, présentés par la SICA HR, à VESOUL pour le réaménagement d'un logement « 20 route de Vesoul », qui s'élève à 78.724,37 € HT, dont 9.129,24 € HT correspondent à l'aménagement d'une mezzanine.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 21 octobre 2014

Le Maire, Michel RICHARD